

Paris, le 24 mars 2026

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2025

Le Document d'Enregistrement Universel 2025 d'Air France-KLM a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 24 mars 2026.

Ce document en version française est disponible dans les conditions réglementaires. Il peut être consulté sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet d'Air France-KLM www.airfranceklm.com (Rubrique Finance\Publications\Information réglementée).

Il a été établi au format électronique unique européen « European Single Electronic Format » (ESEF) en XBRL, et comprend notamment le rapport financier annuel, le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des contrôleurs légaux des comptes et les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux.

Relations Investisseurs

Michiel Klinkers

michiel.klinkers@airfranceklm.com

Marouane Mami

mamami@airfranceklm.com

Website: www.airfranceklm.com